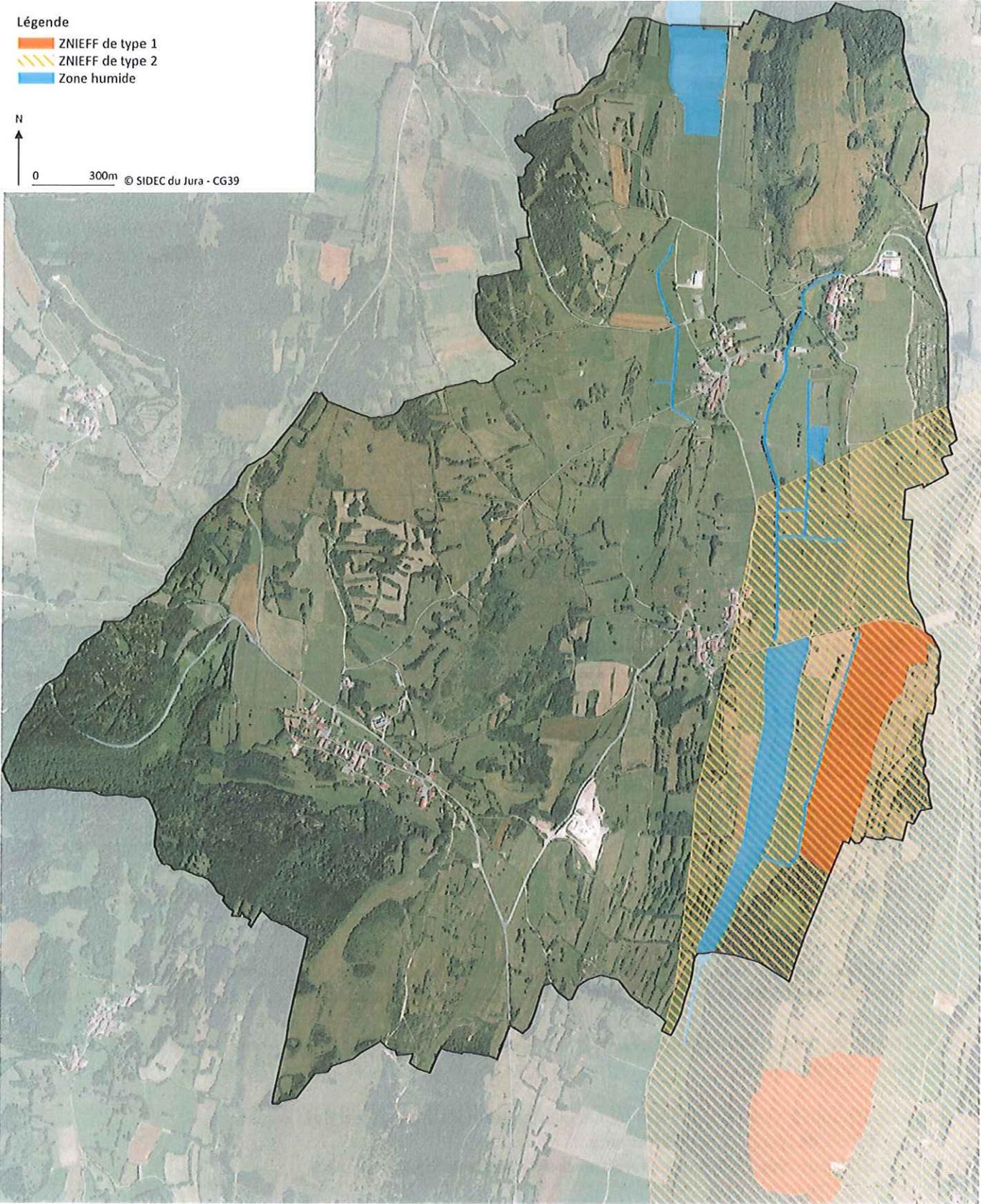


Milieux naturels sensibles ou protégés

Légende

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Zone humide



## 2.5. Milieux naturels protégés ou sensibles

---

La commune n'est pas inscrite dans un périmètre Natura 2000.

### 2.5.1. Les zones humides

---

Voir Annexe 1

Plusieurs zones humides ont été répertoriées sur la commune par la FDCJ. Les visites de terrain ont également permis d'en identifier d'autres (voir partie précédente).

L'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R211-108 du code de l'environnement :

« Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques (...)

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces (indicatrices de zones humides),
- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides (...)

Les deux plus grandes zones humides (repérées par la FDCJ), sont :

- au nord : une cariçaie et prairie de fauche de 6,4ha. Elle est alimentée par les précipitations et le ruissèlement diffus. La principale menace qui pèse sur elle est le drainage qui y est effectué.
- au sud une prairie humide de fauche de 11 ha. Elle est alimentée par les précipitations et le ruissèlement diffus, ainsi que par la nappe qui accompagne le cours d'eau. Comme pour la première, la principale menace concerne le drainage de la zone.

Les zones humides, même de petite superficie présentent un intérêt, notamment pour la biodiversité. Elles jouent un rôle de filtre et d'auto épuration des eaux, garantissent le soutien d'étiage et ont un rôle de régulateur de crues. Celles-ci font l'objet de conventions internationales en application desquelles la France s'est dotée d'un plan national d'actions en leur faveur. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse (SDAGE) fait de la préservation de ces zones une priorité.

### 2.5.2. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

---

Voir Annexe 2 et 3

Une ZNIEFF est un secteur du territoire national pour lequel les experts scientifiques ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel. Deux grands types de zones sont distingués :

Les ZNIEFF de type 1 sont des secteurs de superficie souvent limitée, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

Les ZNIEFF de type 2 sont constituées de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés ou offrant des potentialités importantes.

Deux ZNIEFF sont présentes sur la commune, elles concernent la partie est de la commune :

- ZNIEFF de type 1 : Cote d'En Senetent
- ZNIEFF de type 2 : Pelouses, forêts et prairies de la Petite Montagne.

### 2.5.3. Les corridors écologiques : trame verte et bleue (TVB)

Schéma des principales continuités écologiques

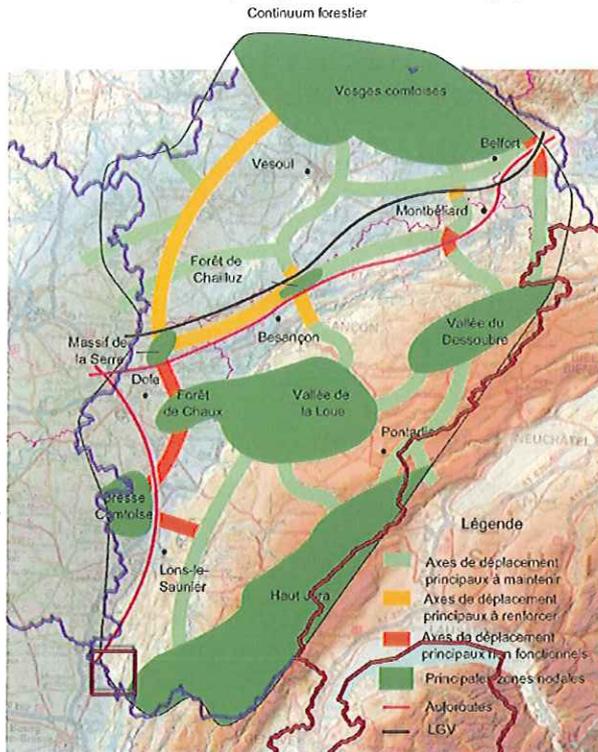
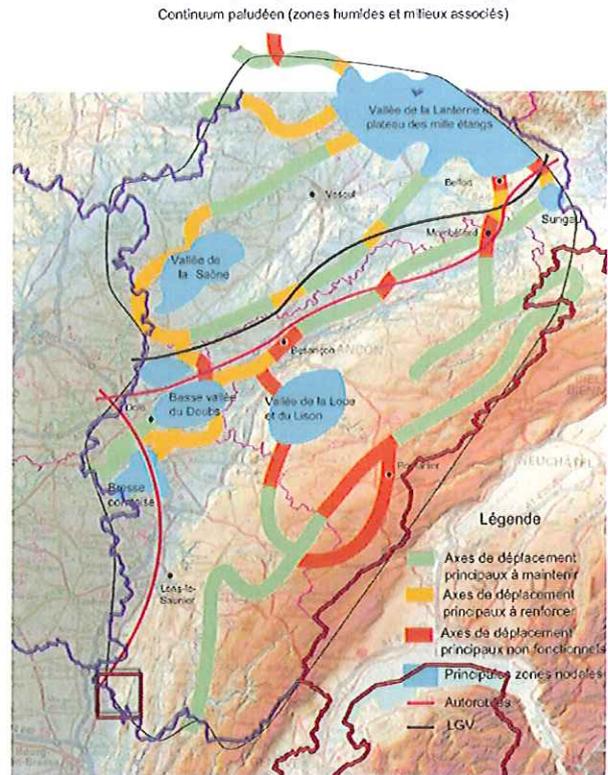


Schéma des principales continuités écologiques



D'une manière générale, le mot corridor désigne toute liaison fonctionnelle entre des écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces interdépendantes), permettant sa dispersion et sa migration. Les corridors assurent ou restaurent les flux d'espèces et de gènes qui sont vitaux pour la survie des espèces et leur évolution adaptative. Ils sont donc vitaux pour le maintien de la biodiversité animale et végétale et pour la survie à long terme de la plupart des espèces. Suite au Grenelle de l'Environnement, on appelle Trame Verte (pour les milieux terrestres) et Bleue (pour les milieux aquatiques) le projet national d'identification et de maintien de ces corridors.

Les corridors écologiques peuvent être des continums forestiers, de milieux ouverts ou de zones humides, constitués par des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques (faisant le lien entre les réservoirs).

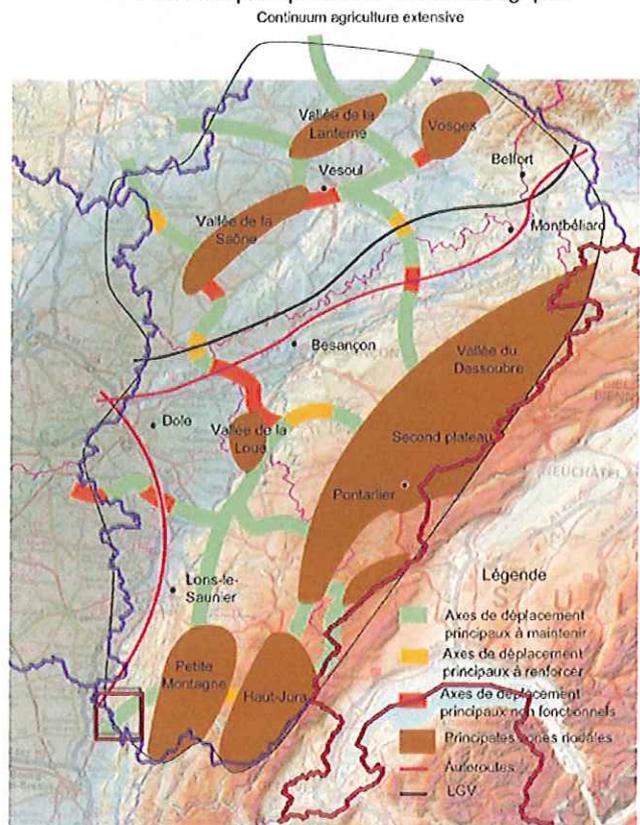
La commune de Val d'Epy est entourée ou abrite de nombreux milieux naturels riches du point de vue écologique : pelouses sèches, zones humides, prairies de fauche, etc.

Les trois types de continums sont présents sur la commune mais avec des enjeux de niveaux différents :

En matière de continuum forestier à une échelle régionale les enjeux sont faibles il n'y a pas de grands réservoirs biologiques forestiers à proximité et les échanges sont limités par le relief et les infrastructures à l'Ouest et au sud.

A l'échelle locale, deux massifs forestiers bordent la commune, ils s'étendent du nord au sud. Les relations à travers ces massifs ainsi qu'entre les deux ne sont pas entrecoupées par des infrastructures lourdes et semblent donc fonctionner. Sur la commune, les nombreuses

Schéma des principales continuités écologiques



continuités écologiques sont présentes, favorisant la biodiversité locale.

haies et bosquets participent aux échanges entre ces milieux forestiers et constituent des continuums à part entière.

En matière de continuum agriculture extensive, les enjeux sont beaucoup plus importants.

Les pelouses et landes de la commune s'inscrivent dans un vaste réseau existant de ce type de milieux à l'échelle de la Petite Montagne. Ce réseau bénéficie à des espèces rares et menacées, plantes et animaux (engoulevent d'Europe, circaète jean le blanc, Petit Murin...).

La majeure partie de la commune est occupée par des milieux ouverts, constituant une trame s'étendant du nord au sud. L'urbanisation du secteur, par sa faible étendue et/ou son caractère diffus, ne constitue pas une barrière écologique. Le territoire est perméable pour la plupart des espèces.

Pour ce qui est du continuum paludique, le territoire communal ne présente aucun enjeu à l'échelle régionale. Localement, le ruisseau de Boumey, ainsi que les milieux humides qui lui sont associés, constituent un corridor à travers le territoire (trame bleue), ainsi que des micro-réservoirs de biodiversité.

#### Corridors écologiques autour et à travers le territoire communal

